

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

 Lundi 8 novembre 2021

**Le Gouvernement mobilise 8,1 millions d’euros pour renforcer la protection juridique des majeurs**

**Dans le cadre de l’examen du projet de loi de finances pour 2022, Brigitte Bourguignon, ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l’Autonomie, se félicite du renforcement des moyens alloués par l’État aux mandataires judiciaires, afin d’améliorer l’attractivité de leur métier et de permettre le recrutement d’effectifs supplémentaires. En effet, 8,1 millions d’euros supplémentaires seront engagés dès 2022 pour ces professionnels qui œuvrent au quotidien à la protection de personnes âgées ou en situation de handicap qui sont vulnérables.**

À terme, ces crédits supplémentaires, qui s’ajouteront aux 19,7 millions d’euros déjà prévus, amplifieront la démarche de renforcement de l’attractivité et de ces métiers et de formation des professionnels actuels, que la ministre déléguée porte avec Éric Dupond-Moretti, Garde des Sceaux et ministre de la Justice, Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, ainsi que Sophie Cluzel, secrétaire d’État auprès du Premier Ministre, chargée des Personnes handicapées.

200 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires pourront être ainsi embauchés au sein des services mandataires de la protection juridique des majeurs. La formation continue des mandataires en exercice deviendra quant à elle obligatoire.

Par ailleurs, une commission nationale des droits et de la protection des adultes vulnérables verra prochainement le jour. Elle permettra, grâce à sa représentativité des professionnels, de favoriser le dialogue avec les services de l’État, pour améliorer encore davantage la qualité du service rendu aux personnes protégées.

Pour Brigitte Bourguignon *« Cet engagement accru de l’État en faveur du recrutement et de l’attractivité des mandataires judiciaires, dès 2022, représente une nouvelle étape qui permettra d’améliorer durablement la protection des personnes vulnérables dans notre pays. »*

**Contact presse :**

**Ministère chargé de l’Autonomie**

**Cabinet de Brigitte Bourguignon**

01 40 56 63 74

sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr

|  |
| --- |
| Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l’adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](http://eye.diffusion.social.gouv.fr/c?p=wATNAVLDxBAbEtDD0LHQsNDeRWjQiNCRYtCU0J5BNTjEENCi9NCl0JH7cEX40IvpZdCVUurr0LPZJm1haWx0bzpEREMtUkdQRC1DQUJAZGRjLnNvY2lhbC5nb3V2LmZyuDViMjNjZDMxYjg1YjUzNjA2NmQ5MjkxYcQQ89C0MThR0L5CF9Cw0JVL_dDPD0bQirxleWUuZGlmZnVzaW9uLnNvY2lhbC5nb3V2LmZyxBR-FRc20MTQ2jfQoEPQt9CV0MnQo9C_0MwxQ9C30NXQ3g) |